

## La dérive fiscale du réchauffement climatique<sup>1</sup>

Claude Crampes, Ecole d'Economie de Toulouse

[ccrampes@cict.fr](mailto:ccrampes@cict.fr)

Un grand merci aux femmes et hommes politiques de tous bords pour leur brillante interprétation de la "Cacophonie de la Taxe" en cette fin d'été 2009. Cet opus sera probablement utilisé à la rentrée par tous les enseignants d'économie quand ils devront expliquer à leurs élèves les limites du principe d'équivalence des instruments d'intervention sur les marchés. Selon ce principe, peu importe que l'on fixe le prix ou la quantité, on parviendra toujours au résultat souhaité (sous quelques réserves relevées par Martin Weitzman en 1974). Ce principe d'équivalence explique pourquoi les autorités européennes ont longtemps hésité avant de lancer le marché des droits d'émission du CO<sub>2</sub>. Beaucoup d'experts et de décideurs penchaient en faveur de la fixation du prix de la tonne plutôt que pour la fixation de quotas. Mais c'est finalement la solution des quantités maximales de rejets par les entreprises du secteur de la production d'énergie, de l'industrie manufacturière et des services qui a été mise en place à partir de 2005 dans tous les pays de l'Union européenne. Le système consiste à allouer, gratuitement ou pas, un certain nombre de droits d'émissions à chaque installation concernée. Ensuite de quoi, sous peine de pénalité non libératoire, le pollueur ne peut dépasser ce quota que s'il a acheté les certificats manquants sur le marché auprès de celles des entreprises concernées qui polluent moins que ce qu'autorise leur quota. Ces dernières polluent moins soit parce que leur niveau d'activité est plus faible que prévu, soit parce qu'elles se sont montrées performantes dans l'art de réduire leurs émissions. C'est le coût marginal d'abattement de la pollution dans ces entreprises performantes qui détermine le prix de la tonne de CO<sub>2</sub>. Le prix répond donc à un procédé de détermination économique. Cette méthode ne met pas à l'abri des manipulations politiques: plus on distribue de quotas et plus le prix de la tonne sera faible, voire nul comme on l'a vu en 2007. Mais il a un énorme avantage: ce sont les experts scientifiques qui suggèrent la valeur à attribuer à la variable de contrôle, à savoir les volumes annuels de rejets industriels compatibles avec une réduction du réchauffement climatique.

L'autre solution, fixer directement le prix de la tonne rejetée, est apparemment plus simple. Sa simplicité explique qu'elle ait la préférence de faiseurs d'opinion libéraux (par exemple, la

---

<sup>1</sup> Une version raccourcie de cet article est parue dans l'Expansion d'Octobre 2009 sous le titre "La cacophonie de la taxe".

revue britannique *The Economist*). On fixe le prix de la tonne rejetée, ce qui accroît à proportion des rejets les coûts de production et de consommation des produits polluants, ce qui réduit l'utilisation des plus polluants et encourage celle des moins polluants, ... ce qui sauve la planète de la même façon que la solution précédente. Le principal inconvénient est que ce ne sont pas les scientifiques qui fixent le prix, et il est hors de question de confier cette tâche aux économistes, ces pelés, ces galeux qui passent leur temps à miner le moral des citoyens en leur rappelant que la rareté doit se payer. Ce sont donc les politiques qui s'emparent du dossier, transforment le "prix" des droits d'émission en "taxe" sur les émissions, et entrent dans une frénésie de chiffrage conduisant en quelques jours à faire basculer l'opinion publique du camp des "oui il faut faire quelque chose pour la planète" dans celui des "pas question de créer un nouvel impôt".

Comme dans les vendettas familiales, tout le monde a oublié la cause initiale de ce tohu-bohu. Et à ne pas vouloir faire payer leur base électorale, les politiques vont faire payer les générations futures, dont ils se moquent comme d'une guigne puisque elles ne font pas partie de leurs électeurs. Tous ceux qui pensent que nos rejets de CO<sub>2</sub> altèrent de façon critique les conditions de vie de nos descendants (ce n'est pas l'opinion de tout le monde), seront d'accord pour qu'on engage des actions de réduction. Mais il est hors de question de s'en remettre au volontariat. Si c'est l'avis d'une majorité, ces actions doivent être démocratiquement imposés à tous, car il n'y a rien de plus semblable à une tonne de CO<sub>2</sub> qu'une autre tonne de CO<sub>2</sub>. L'intérêt des générations actuelles est que cette réduction se fasse au moindre coût. Pour cela, il faut qu'il y ait une valeur unique de la tonne, servant d'indicateur commun de coût pour les émissions et de gain pour les abattements. Cette valeur existe, c'est celle donnée par le marché des certificats d'émission ([www.bluenext.eu](http://www.bluenext.eu)). Le prix des émissions carbonées des agents non soumis aux quotas européens pourrait donc par exemple être fixé chaque année ou chaque trimestre à la valeur moyenne des prix du marché de l'année ou du semestre précédent. Si les experts du climat donnent les bonnes cibles en matière de volume, tout le monde recevra le bon signal de prix pour les choix technologiques, les productions et les consommations.

Reste l'affectation du produit financier, tout comme dans le cas où les quotas sont vendus au lieu d'être donnés aux entreprises émettrices de CO<sub>2</sub>. Le principe à suivre est simple: toute redistribution est acceptable dès lors qu'elle n'affecte pas la réduction des émissions polluantes. Aller au-delà du principe serait se mêler de cuisine électorale. Il y a des spécialistes pour cela.